

Arrêté du 30 avril 1992 instituant un certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique

30/04/1992

Cet arrêté a été abrogé par l'arrêté du 11 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique.

Consulter également [l'arrêté du 11 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique](#)